



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-193

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-07-17-002 - Arrêté fixant la date, suite au report, des épreuves d'admissibilité en région Centre-Val de Loire, des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux 2ème classe de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, au titre de l'année 2020 (2 pages)

Page 3

45-2020-08-21-008 - Arrêté portant ouverture en région Centre-Val de Loire, d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer au titre de l'année 2020 (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-07-17-002

Arrêté fixant la date, suite au report, des épreuves
d'admissibilité en région Centre-Val de Loire, des concours
interne et externe d'adjoints administratifs principaux 2ème
classe de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, au titre de l'année
2020

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS,
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRETE
FIXANT LA DATE, SUITE AU REPORT, DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE
EN REGION CENTRE - VAL DE LOIRE,
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS
PRINCIPAUX 2EME CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER,
AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Préfet de la Région Centre - Val de Loire
Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France,

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2019 – NOR : INTA1928738A – autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 portant ouverture en région Centre-Val de Loire des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre mer, au titre de 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 2020 reportant les épreuves d'admissibilité en région Centre-Val de Loire des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de

2ème classe de l'intérieur et de l'outre mer, au titre de 2020 ;
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1 : Les épreuves écrites des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer en région Centre - Val de Loire, au titre de l'année 2020, sont reportées au **15 septembre 2020**.

Les candidats recevront une nouvelle convocation à cet effet.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 17/07/2020

**Pour le préfet et par délégation,
pour le secrétaire général absent,
le secrétaire général adjoint,
Signé : Ludovic PIERRAT**

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-08-21-008

Arrêté portant ouverture en région Centre-Val de Loire,
d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de
l'Intérieur et de l'Outre-Mer au titre de l'année 2020

**Direction des ressources
humaines et des moyens
Bureau des ressources
humaines, de la formation et
de l'action sociale**

ARRÊTÉ
PORTANT OUVERTURE EN REGION CENTRE - VAL DE LOIRE,
D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER,
AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1992 portant déconcentration du recrutement et de la gestion des corps de personnels de préfecture des catégories C et D ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 25 février 2020 - NOR INTA2004462A - autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 4 juin 2020 - NOR INTA2013600A - fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2020 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert en région Centre - Val de Loire, au titre de l'année 2020.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes offerts est fixé à 3.

ARTICLE 3 : L'annexe 1 du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer.

ARTICLE 4 : Le dossier d'inscription est composé des pièces suivantes :

- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- une lettre de motivation,
- une enveloppe affranchie au tarif « lettre » ou « lettre verte en vigueur » et libellées à leurs nom et adresse,
- une copie recto-verso de leur carte nationale d'identité en cours de validité,

Le candidat adresse son dossier d'inscription à la préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret/BRHFAS/Section recrutement et concours/181 rue de Bourgogne/45042 ORLEANS Cedex 1.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

ARTICLE 5 : La composition de la commission de sélection sera fixée par arrêté préfectoral ultérieurement.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 21 août 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Signé : Thierry DEMARET